



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 28/04/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 05/05/2020

Envoyé en préfecture le 06/05/2020

Reçu en préfecture le 06/05/2020

Affiché le - 6 MAI 2020

ID : 033-213301435-20200505-2020_19-DE

Délibération CA2019-BP2020

n°2019-19

Mardi 5 mai 2020

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de mai à dix-sept heures trente se sont réunis dans le lieu extraordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-huit avril deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Roger THUILLIAS
Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Gérard BAGNAUD
Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Anna SANTONJA procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Absent(s) excusé(s) : Josiane DESTOUESSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE - Gilles THIBAUD - Anna SANTONJA

Le secrétariat a été assuré par : Nadia BRIDOUX-MICHEL

L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires". Par conséquent, en tant que membre de l'association faisant l'objet de la présente délibération les Conseillers municipaux membres des associations suivantes ne prennent pas part au débat et au vote.

DELIBERATION PORTANT INSCRIPTION ET REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le projet du budget primitif 2020 du budget principal,

Vu les demande de subventions des associations,

Monsieur le Maire rappelle que :

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il convient d'inscrire et de répartir comme suit, l'enveloppe de subventions dédiée aux fonctionnements des personnes de droit privé :

Envoyé en préfecture le 06/05/2020

Reçu en préfecture le 06/05/2020

Affiché le - 6 MAI 2020

ID : 033-213301435-20200505-2020_19-DE

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT	Abstentions et non participation au débat pour la subvention
ACCA Les Blaireaux	225.00 €	Monsieur Michel BARSE
Amicale Laïque	2 000.00 €	
Association Cubzacaïse Tennis	1 500.00 €	
Association des Maires du Canton	170.00 €	Monsieur Alain TABONE
Association des Paralysés de France (APF)	60.00 €	
Comité contre le cancer	60.00 €	
Comité des fêtes de Cubzac les Ponts	5 000.00 €	Messieurs Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE
Comité Secours Populaire	150.00 €	
Cubzac Country	200.00 €	
FNACA	150.00 €	
Football Club Cubzac	1 500.00 €	
Pêcheurs et Plaisanciers de Cubzac les Ponts	150.00 €	
Parents d'élèves de Cubzac	150.00 €	
Gymnastique Volontaire	300.00 €	
Joyeux Cubzac	450.00 €	Monsieur Michel BARSE
Les restos du cœur	150.00 €	
OMSSCA	6 000.00 €	Madame Corinne JEANDONNET / Messieurs Gérard BAGNAUD -Cyril CHERIGNY
Pétanque Cubzacaïse	350.00 €	
Martial Full Fighting	500.00 €	
Banque Alimentaire	150.00 €	
Sauvons Cubzac	160.00 €	Messieurs Vincent RAYNAL - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE
Total	19 375.00 €	
Divers : Subventions exceptionnelles	2 625.00 €	
Total	22 000.00 €	

Il est à noter que le vote se fera individuellement pour chaque subvention déterminé dans le tableau ci après. Qu'il convient que les conseillers municipaux en exercice et étant partie prenante d'une association ne participeront pas au vote.

Monsieur le Maire entendu,

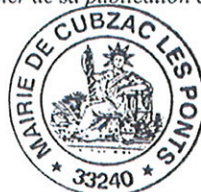
Après en avoir délibéré ligne par ligne, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **REPARTIT** comme énoncé les subventions pour l'année 2020,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2020 au compte 6574.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE